

Extraits du règlement

Les apports des particuliers sont limités à 3m³ par jour du lundi au vendredi et à 1m³ par jour les samedi et dimanche :

- dont 1m³ max/jour du lundi au dimanche pour les gravats
- dont 1/4 m³ max/jour du lundi au dimanche pour l'amiante ciment
- dont 5kg /jour du lundi au dimanche pour les déchets ménagers spéciaux
- dont 5 unités max /jour du lundi au dimanche pour les pneus déjantés.

Les apports des professionnels s'effectueront uniquement du lundi au vendredi sur présentation d'une autorisation délivrée par le SIAVED. Ils devront s'acquitter d'une redevance fixée par délibération du comité syndical

Les apports sont limités à 3m³ par jour du lundi au vendredi dont 1m³ max/jour pour les gravats et dont 20kg max /jour pour les Déchets ménagers spéciaux.

L'apport d'amiante n'est pas autorisé pour les professionnels.

Les apports des structures publiques s'effectueront uniquement du lundi au vendredi sur présentation d'une autorisation délivrée par le SIAVED.

Les apports sont limités à 3m³ par jour du lundi au vendredi dont 1m³ max/jour pour les gravats et dont 5kg max /jour pour les Déchets ménagers spéciaux.

Les apports des associations s'effectueront uniquement du lundi au vendredi sur présentation d'une autorisation délivrée par le SIAVED.

Les apports sont limités à 1m³ par jour du lundi au vendredi dont 5kg max /jour pour les Déchets ménagers spéciaux.



Infos - 2010 -



Modification des horaires de la déchèterie de WALINCOURT-SELVIGNY

Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets
5, route de Lourches — 59282 DOUCHY LES MINES
Téléphone : 03 27 43 78 99 Télécopie : 03 27 43 86 67
Contact : infos@siaved.fr